



Salle Pierre Martin
79700 Mauleon

Mauléon, le 09 juillet 2018,

Cher licencié,

Vous allez recevoir par mail, le lien d'accès pour la nouvelle licence 2018-2019.
Je vous remercie de bien vouloir vérifier dans les spams s'il y a.

Dans ce mail, en cliquant sur le lien, vous allez directement dans le formulaire. Je vous remercie de vérifier les renseignements (coordonnées adresse, téléphone et adresse mail) déjà mis et corriger si besoin.

Vous devez mettre en ligne :

- 1 certificat médical dûment rempli par votre médecin OU 1 nouvelle attestation médicale de santé
- l'autorisation parentale pour les enfants mineurs
- Si besoin, 1 photo et la carte d'identité ou autre document d'identité

Pour information, votre photo, les papiers d'identité et le certificat médical téléchargés ont une validité de **3 ans**.

Nous vous demandons de télécharger les documents manquants ou de renouveler le certificat médical s'il a été établi avant le 1^{er} juin 2016.

L'assurance :

Si vous souhaitez refuser l'individuel accident incluse dans la licence, vous devez remplir le document de refus et me le renvoyer. Il sera ensuite envoyé à la ligue pour que celle-ci fasse l'annulation sur votre licence. Vous serez remboursé du montant correspondant (de 0.23 cts pour les -12 ans, à 0,80 cts pour les +12 au -16 ans et 2.08 euros pour les +16 ans).

Validation licence :

Afin que je valide votre licence, vous devez me renvoyer, par courrier à l'adresse suivante : Sylvie Meydieu- 1 place Saint Jacques -79300 Bressuire

- l'original du certificat médical ou l'attestation médicale de santé,
- le règlement pour la licence
- l'autorisation pour le droit à l'image du club (ci-après)
- la demande d'annulation de l'individuel accident si vous en faites la demande
- l'autorisation parentale

Dès que la licence sera validée par la ligue, vous recevrez un mail pour la télécharger sur votre téléphone ou l'imprimer sur support papier.

Pour rappel, lors des matchs, le contrôle des licences se fera par les arbitres en téléchargeant les photos des joueurs avec les feuilles des matchs.

Vous trouverez ci-joint les tarifs pour cette nouvelle saison.

Je vous souhaite une bonne saison 2018-2019 et auparavant, de bonnes vacances d'été.

Mes salutations sportives

Sylvie Meydieu
Présidente du Club

A découper et à me retourner

DROIT A L'IMAGE (établi uniquement pour le club de Mauléon)

Je, soussigné (nom prénom licencié ou celui des parents si joueurs mineur)

.....

1) atteste être informé(e) que le club dont je relève peut être amené, dans le strict cadre de la promotion et du développement du handball, notamment sur internet, à utiliser des photographies prises à l'occasion de manifestations organisées par lui et présentant plus de 3 licenciés identifiables. Si je ne souhaite pas que mon image soit utilisée dans le cadre précisé ci-dessus, **je coche cette case** - .

2) reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur .En adhérant au club, j'accepte (adulte ou parent) d'être sollicité éventuellement au cours de la saison pour du bénévolat (déplacement, buvette, arbitrage, festivités, etc..).

Date :

Signature

TARIF DES LICENCES 2018-2019

CATEGORIE	Année naissance	Tarif
Sénior	Avant 2001	120 euros
Moins de 18ans	2001/2002/2003	90 euros
Moins de 15 ans	2004/2005	80 euros
Moins de 13 ans	2006/2007	75 euros
Moins de 11 ans	2008/2009	55 euros
École de hand	2010 et après	55 euros
Dirigeant		Gratuit

Prendre le tarif en fonction de l'âge du licencié au 31 décembre 2018

Le club propose une réduction famille : moins 10% pour 2 licenciés joueurs de la même famille, moins 20% pour 3 licenciés joueurs, une licence gratuite pour 4 licenciés joueurs de la même famille.

REGLEMENT SPORTIF DU HAND BALL CLUB DE MAULEON

Article 1 : Par la signature de sa licence, chaque joueur s'engage à donner le meilleur de lui même et à respecter les principes élémentaires de la vie en commun dans la pratique d'un sport collectif, ainsi qu'à la vie associative du club.

Article 2 : Le joueur devra respecter les conditions d'inscription pour participer au championnat.

Article 3 : Chaque année se tiendra une assemblée générale. Elle aura pour but de définir l'orientation du club, de désigner la composition du bureau, de commenter le résultat des équipes, le rapport financier et moral de la saison.

Article 4 : Chaque joueur s'engage à être présent à tous les entraînements et à toutes les rencontres.

En cas d'impossibilité (maladie, vacances, obligations familiales...), il (ou ses parents) est tenu de prévenir l'entraîneur ou le responsable de l'équipe ou, à défaut un dirigeant du club le plus vite possible.

Article 5 : Pour les licenciés mineurs, les parents devront s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir, avant de les laisser à la salle omnisport.
Le club n'est pas responsable des faits et gestes des licenciés en dehors de la salle.

Article 6 : Pour tous les déplacements des licenciés (mineurs ou majeurs), le chauffeur ainsi que le club déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Article 7 : Chaque licencié ayant un comportement à mettre en cause l'esprit et la dynamique du club, sans apporter sa contribution, se verra sanctionner voire exclure du club sans dédommagement aucun. Pour toute dégradation du matériel ou de la salle, le licencié sera sanctionné.

Article 8 : Chaque licencié devra avoir le plus grand respect envers : le public à domicile comme à l'extérieur, ses partenaires et ses adversaires, les arbitres ainsi que les officiels de la FFHB, les entraîneurs et les dirigeants. Le licencié assume son comportement et ses sanctions aussi bien sportivement que financièrement. Il y a des comportements que l'on ne saurait tolérer.

Article 9 : Les équipements et le matériel remis au joueur restent la propriété du club. Chacun s'engage à en prendre le plus grand soin et à le restituer en fin de saison en l'état qu'il les a perçus.

Article 10 : La prise d'une licence à notre club entraîne l'acceptation du règlement de la FFHB et de celui-ci.

Article 11 : Pour tout manquement à ce règlement, la commission de discipline du club se réunira et statuera sur les sanctions à prendre.